



INFORMATIONS GENERALES

Fournitures scolaires

Pour la rentrée, chaque élève doit apporter le matériel de base suivant : cartable ou sac, agenda, trousse complète, crayons de couleur (petite boîte), compas, calculatrice simple jusqu'à la classe de 3ème et dès la classe de seconde une calculatrice Texas Instrument TI-83 CE PYTHON, règle, équerre, rapporteur, feuilles A4 quadrillées.

Nous recommandons essentiellement des classeurs A4 à 2 anneaux, d'épaisseur moyenne, avec des intercalaires et des chemises en plastique. Les professeurs préciseront ultérieurement à chaque élève le matériel nécessaire spécifique à la matière.

- Les livres seront distribués aux élèves les premiers jours de la rentrée. La facture des livres, ainsi qu'un forfait de photocopies et la participation au matériel pédagogique seront envoyés aux parents.
- Les élèves des classes primaires recevront une liste spécifique.
- Les élèves ont des casiers attribués nominativement par la vie scolaire, il suffit d'apporter un cadenas.

Horaire journalier

(* concerne l'internat) :

7h00 / 7h15 *	Réveil puis petit déjeuner
8h15	Début des cours. La durée des cours est de 50 minutes
10h00 à 10h15	Goûter / Pause
12h00 à 13h05	Repas de midi
13h05	Reprise des cours
15h50 à 16h00	Fin des cours et goûter
16h00 à 17h00	Etude et aide aux devoirs par les professeurs du lycée
18h45 *	Repas du soir
19h30 à 21h00 *	Etude et aide aux devoirs par les professeurs ou sorties organisées par le lycée
22h15 *	Coucher

REMARQUE : L'horaire journalier peut être modifié selon l'emploi du temps de chaque élève ou classe.

Horaire hebdomadaire

- Horaire continu du lundi au vendredi ; les heures d'études surveillées sont obligatoires pour toutes les classes, sauf demande spéciale des parents.
- Mercredi : fin des cours entre midi et 17h selon les options choisies et l'emploi du temps



de la classe.

- Vendredi : fin des cours entre 14h et 17h selon les classes et les heures de perfectionnement souhaitées par l'élève.

Organisation pédagogique

Afin de suivre de près la progression de chaque élève, de nombreuses évaluations sont prévues régulièrement toute l'année scolaire. Ces évaluations sont à la fois :

- formatives ou auto-évaluatives, afin d'identifier les acquis et de préciser les domaines dans lesquels un travail de remédiation doit être entrepris.
- certificatives, afin de valider les acquis et les compétences en vue de l'orientation des élèves.

Un relevé mi-trimestriel est envoyé au mois d'octobre aux parents. En fin de trimestre, les familles reçoivent un bulletin trimestriel comportant la moyenne des disciplines et l'appréciation de chaque professeur. Une appréciation générale sur l'ensemble du travail, des résultats et du comportement de l'élève est également donnée par le responsable de classe. Les parents peuvent en tout temps consulter les notes de leurs enfants ainsi que les devoirs sur leur espace internet Pronote. Des rencontres parents-professeurs sont organisées chaque année. De plus, les professeurs peuvent recevoir les parents sur rendez-vous. Le professeur principal, qui a une responsabilité particulière dans le suivi pédagogique et l'élaboration du projet personnel de l'élève, est un interlocuteur privilégié avec les parents ou responsables légaux.

Conditions de promotion

Sur une échelle progressive de 1 à 20, une moyenne générale annuelle égale ou supérieure à 12/20 est exigée. Si cette moyenne se situe entre 10/20 et 12/20, le conseil de classe décidera si une promotion par dérogation peut être accordée ou non. Si cette moyenne est inférieure à 10/20, l'élève est non promu en classe supérieure.